

Les Archives nationales du Québec déménagent...

- Yves Roberge, archiviste

Depuis le 16 novembre dernier, le centre régional des Archives nationales du Québec occupe un nouveau local situé au sous-sol de l'édifice gouvernemental, au 337 de la rue Moreault, à Rimouski.

Les plans et devis du centre ont été conçus selon les normes de conservation reconnues en archivistique. Ainsi, le magasin, réservé au dépôt des documents, est équipé d'un système de contrôle pour l'humidité et la température. Nous pouvons y loger 576 mètres linéaires de documents, comparativement à 352 mètres linéaires antérieurement.

Dans le volume VIII no 1, Janv.-mars 1982, de cette revue, mon prédécesseur, M. Jean-Pierre Therrien, écrivait un article sur le mandat et objectifs du centre régional, ainsi que des champs d'intervention et des services offerts. Vu son importance, je me permets de vous livrer de nouveau une partie de ce texte.

"1. Mandat et objectifs du Centre régional d'archives 01

Essentiellement, le mandat du Centre régional 01 est le même que celui des A.N.Q. soit: d'une part, recueillir, conserver, classer, inventorier et mettre en valeur tous les documents relatifs à l'histoire du Québec et d'autre part, rendre accessible à toute la population québécoise les richesses de son patrimoine archivistique."

"2. Services offerts par le Centre 01

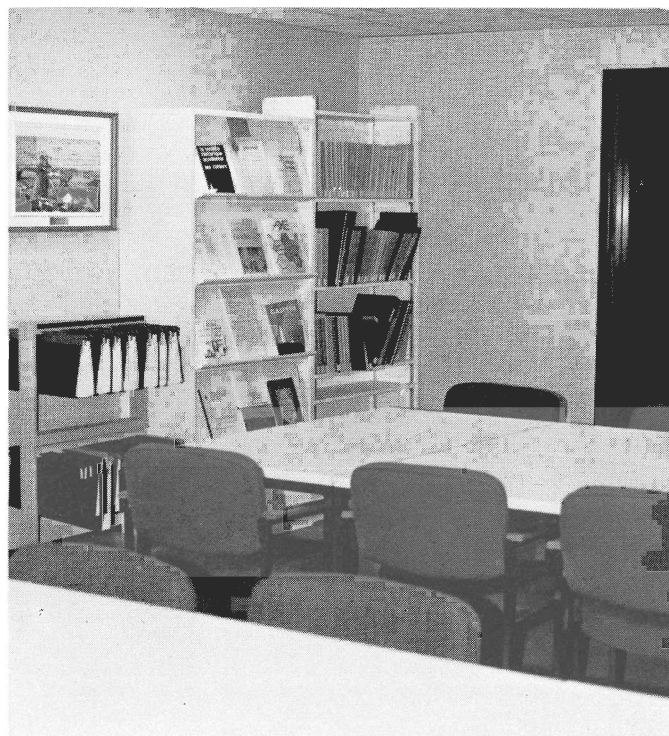
Le Centre régional d'archives offre un éventail de services qu'on peut regrouper en gros sous deux rubriques: les services de consultation et les services professionnels/conseil."

"2.1 Les Services de consultation

- consultation sur place des fonds d'archives et autres documents conservés au centre
- information sur les fonds d'archives conservés ailleurs dans la région du Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine



M. Yves Roberge, archiviste.



La salle des chercheurs.



Le magasin.

- information sur les fonds d'archives conservés dans les centres régionaux du réseau des Archives nationales du Québec
- service de photocopie et de reproduction de documents
- allocation pour des réunions de groupe, etc. sur demande, d'un local aux organismes intéressés à l'histoire et/ou, à la généalogie (quatre à six personnes)
- aire d'exposition réservée pour l'exploitation de thèmes historiques intéressant la communauté.

"2.2 Les services professionnels/conseil

- aide technique sur tous les aspects de l'archivistique (acquisition, conservation, traitement, classement, etc.)
- supervision et assistance pour tout projet relatif aux archives
- réception de stagiaire
- assistance dans l'élaboration d'un dossier de reconnaissance ou de classement de documents d'archives selon la loi sur les biens culturels
- programme d'aide financière des A.N.Q.
- visite organisée, sur demande, du centre d'archives."

Les historiens et autres intéressés, seront heureux d'apprendre que nous avons récemment acquis les archives judiciaires du palais de justice de Rimouski,

pour les années antérieures à 1952. Cet important fonds représente au-delà de 220 mètres linéaires de documents et concerne les cours de Matane, Ste-Anne-des-Monts, Rimouski, Mont-Joli, et Amqui. Un inventaire sommaire, préparé par M. Gérard Lacombe, est disponible sur place.

Depuis plusieurs mois également, notre centre dispose, sur micro-fiches, de données informatisées qui permettent d'avoir accès aux répertoires des fonds conservés dans les centres du réseau des archives nationales du Québec. Ainsi, ce nouveau procédé permet d'avoir accès, sur place, aux répertoires des notaires du Québec pour les années antérieures à 1883.

Nous disposons également d'une copie du macro-inventaire des biens culturels du Québec pour la région du Bas St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine. Un guide explicatif en facilite la consultation. Les volumes, par comtés, y traitent des sujets suivants: Histoire; inventaire des sites archéologiques; ethnologie; oeuvres d'art et d'architecture religieuse et/analyse du paysage architectural. L'inventaire architectural aérien et l'analyse du patrimoine architectural urbain ne sont, cependant, pas encore déposés à notre centre.

Enfin, la loi des archives a été adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre dernier. Par cette loi, les archives nationales du Québec et les archives québécoises en général, ont franchi une étape importante qui permet d'assurer la conservation, la mise en valeur des archives publiques tout en apportant une aide technique et financière aux Services d'archives privés.

En conclusion, je vous rappelle les heures d'ouverture du centre: du lundi au vendredi, de 8h30 à midi, et de 13h00 à 16h30. Le mercredi soir, de septembre à juin, de 19h00 à 22h00.



Salle des chercheurs et, à l'arrière-place, la salle de traitement.